



Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

Chères Voisines, Chers Voisins,

nous avons le plaisir de vous annoncer l'entrée en campagne de *Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle*.

Voici les premières propositions de notre liste pour redonner la Mairie aux Marsacois et pour reprendre le contrôle de nos affaires publiques et de nos impôts :

- **donnons libre accès par internet à toutes les données légalement diffusables.**
Alors, plus besoin de recourir à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.
- **pour qualifier, documenter et chiffrer nos priorités** en Urbanisme, Logement, Equipements et Travaux, **créons une Commission Mixte composée**, par vote public du Conseil municipal, **de Marsacois Elus et Non Elus**.
- **pour le Maintien à Domicile et l'Aide aux Aidants**, renforçons l'entourage **sur le terrain** entre les nombreux acteurs publics, privés et associatifs, les professionnels de santé, des transports et le Centre Communal d'Action Sociale. **Evitons les départs en EHPAD**.
- **réanimons le Comité des Fêtes, libérons les initiatives des Sections de l'ALM et des Associations, dont celles qui agissent pour les personnes en situation de handicap.**
- **lors du Conseil Municipal**, utilisons toujours une salle apte à recevoir du public.
Diffusons-le en direct sur internet. A partir de 20h, pour ne pas exclure ceux qui travaillent tard.
Après traitement de l'ordre du jour, demandons au public s'il a des questions.

Alors il en sera fini des simulacres de concertation, des discours lacunaires, des aberrations comme les CVCB (Chaussées à Voie Centrale Banalisée), les ajouts très coûteux de voiries douces alors que les chemins manquent d'entretien, les changements en partie inutiles de noms de voirie etc...

A Marsac-sur-l'Isle, comme au Grand Périgueux, revoir clair c'est aussi mettre fin aux décisions prises en petit comité sur des sujets d'importance et aux délégations de pouvoir mal cadrées, et pour trop longtemps : pendant 6 ans et sans pouvoir reprendre le contrôle !

Pour choisir les conseillers municipaux dont certains vont siéger au Grand Périgueux,

quelques questions s'imposent :

Faut-il forcer la population à augmenter alors que les déchets non recyclables continuent d'être entassés dans la nature en Dordogne ?

La dernière fête ouverte à tous à Marsac-sur-l'Isle ?
Les mémoires hésitent : 2012 ? 2010 ? 2008 ?

Qui décidera dans quelles communes iront nos enfants en crèche ou en Accueil de Loisirs ?

Que faire en collecte des déchets, sans oublier les végétaux ?

Quelles véritables situations financières à Marsac-sur-l'Isle et au Grand Périgueux ?
Quelles projections ?
Quel impact pour nos impôts ?

Coopérer entre Communes sans toujours passer par le Grand Périgueux ?

Pourquoi pas une Police municipale ?

Commençons à répondre à ces questions, et à d'autres, dans les pages de ce premier tract.

Commençons par un changement d'état d'esprit ! Bonne lecture !

Courriel : contact@rcm2026.com

Site internet <https://rcm2026.com>

Papier PEFC. Imprimeur : iota.

Ne pas jeter sur la voie publique.





Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

PARCOURS ET ETAT D'ESPRIT DE NOTRE TETE DE LISTE JEAN-BERNARD BISSON

VIE PUBLIQUE : 18 ANS ELU COMMUNAL

Maire de 2008 à 2014 dans une Commune approchant 3500 habitants (4000 en 2024, agglo 336000, à 20 km de Paris). Conseiller de 2014 à 2018. Adjoint aux finances depuis 2018, à la suite d'élections consécutives au rejet du budget. Par tout temps, boussole fixée sur le cap de l'intérêt public. Exemple de résultat : 2200 m² de locaux neufs pour écoles et accueil de loisirs, livrés fin 2024.

RENDRE LA MAIRIE AUX MARSACOIS

En 2022, deux Marsacoises m'informent de la future destruction de 2,3 ha de forêts. Alors j'étudie le PLU intercommunal, puis le Permis de Construire de 2023 aux Brandes, les documents antérieurs signés le 2 août 2022, les Délégations de pouvoir fantaisistes, la rétrocession de voirie à l'intérêt public indémontrable, l'absence d'enquête publique malgré une future retenue de 5000 tonnes d'eau, etc.

En 2023, une lettre du Maire interdit l'entrée du Forum à une association. Où était la déléguée à la Vie Associative Marie-Laure Faure à ce sujet ? Pour ma part, j'ai suggéré de porter cette lettre en urgence au Tribunal Administratif ; qui a rejeté l'interdiction, et l'association a participé au Forum.

Les annonces de dépenses non pertinentes (Centre Bourg, CVCB, entre autres) se succèdent, mais le projet de passerelle d'intérêt supra-communal sur l'Isle au Chambon n'est toujours pas formalisé.

A force de telles discussions, j'ai été désigné volontaire pour :
Et je n'utilise pas de bureau mais une grande table de réunion :



VIE PROFESSIONNELLE : AMELIORER LA PERFORMANCE des ENTREPRISES

Diplômé HEC en 1978, j'ai travaillé chez des producteurs de logiciels de gestion d'entreprise (finance, production, commerce et centre d'appel). Clients principalement en Europe : SNCF ; création de France Télécom (Orange) ; pilotage d'un groupe automobile ; banques ; assureurs ; avionneurs etc.

J'aaidais mes clients à voir clair dans leur existant, leurs objectifs, leur projet de migration.

J'éclairais les options, j'assurais que des utilisateurs finaux participent aux décisions, que les équipes de projet calculent elles-mêmes les charges pour s'engager, que les Directions Générales mettent les moyens adéquats et de la méthode. Je formais aussi des collègues que je recrutais de divers pays.

AUTRES EXPERIENCES

Officier de Réserve. Secrétaire d'une Caisse locale de crédit. Trésorier d'une Association soutenant une école en Afrique. Président d'une Association environnementale.



VIE EN DORDOGNE

Né en 1956, j'adorais les retours aux sources, la maisonnette à Chamiers, les visites familiales à Thenon, Ajat, Azerat. En allant à Neuvic, j'étais fasciné par le tronçon de RN89 à 2 x 2 voies sur 2 niveaux à l'approche de Marsac-sur-l'Isle où j'ai trouvé une maison en 2021, des habitants accueillants, de l'espace et seulement trois feux rouges !

Jean-Bernard Bisson





Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

LES MAIRES AURAIENT-ILS ABDIQUÉ ?

On peut se poser la question en lisant cette parution sur le site internet du Grand Périgueux :

Mes demandes sur le PLUi

Je souhaite que mon terrain devienne constructible ou toute autre demande ?

J'adresse ma demande complète (adresse, références cadastrales, objet de la demande) par courrier simple au Président du Grand Périgueux à l'adresse suivante :

**Jacques AUZOU, Président du Grand Périgueux,
Espace Aliénor 255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 24000 PERIGUEUX**

Pourquoi pas au Maire de la Commune concernée ?

Je n'oublie pas de joindre à ma demande un plan cadastral que vous trouverez sur le [Géoportail](#).

» Les demandes de constructibilité d'un terrain classé actuellement en zone agricole (A) ou naturelle (N) ne pourront être traitées que lors de la prochaine Révision Générale du PLUi.

Les Elus au Grand Périgueux auraient-ils accepté trop de transferts non obligatoires de compétences au Grand Périgueux et voté des délégations de pouvoir excessives ?

Voulons-nous un Grand-Périgueux comme groupement de moyens partagés ou comme décideur à la place des Communes ?

« Otez la force et l'indépendance de la commune, vous n'y trouverez jamais que des administrés et point de citoyens » (Alexis de Tocqueville)

MOT D'ORDRE AU GRAND PERIGUEUX (GP) : « L'AVENIR EST A L'OUEST »

Quel avenir avec un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) révisé vers 2028 qui serait toujours sans limite maximale de logements par zone ? Comme à Beaulieu, aux Brandes et à Clair Séjour dans le PLUi 2019 ?



Malgré la Modification simplifiée n°1 du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Syndicat du Pays de l'Isle (qui siège à la même adresse que le GP), engagée en mars, en Enquête publique du 24/11 au 24/12/25, incluant un besoin de 504 logements neufs par an jusqu'en 2041 au GP,

le Groupe de Travail Urbanisme composé de Non-Elus au GP et faisant partie du Conseil de Développement imposé par la Loi au GP, a été (nous citons la [Délibération DD2025_004](#)) :

« mis en veille dans l'attente d'une actualité plus importante à ce sujet, notamment dans la perspective de la révision du PLUi » !

Le SCOT, auquel le PLUi devra se conformer, fait partie de l'« actualité plus importante ». Cessons donc d'être mis devant les faits accomplis, reprenons le contrôle de nos affaires publiques.

Heureusement, 2026 approche pour Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle et au Grand Périgueux ! Dans cette perspective, joyeux Noël et tous nos vœux pour 2026 !

Pour l'équipe, Jean-Bernard Bisson

Courriel : contact@rcm2026.com

Papier PEFC. Imprimeur : iota.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Site internet <https://rcm2026.com>





Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle

VIE QUOTIDIENNE – ORDURES MENAGERES

1 - CONSTAT en COLLECTE : DES HABITANTS OUBLIES.

Aller aux bornes SMD3 et manœuvrer les couvercles est difficile pour certaines personnes. Et si le tambour est inaccessible (photo) ou bloqué, il faut repartir vers un autre point d'apport...



- **Les Aides à Domicile remplacent les éboueurs** en recevant un badge professionnel si leurs employeurs signent une convention avec le SMD3. Alors, si les bornes sont éloignées, **leurs véhicules servent de camions poubelles** pour y aller. **Est-ce hygiénique ?**
- **Sans Aide à Domicile, SI tous ses membres sont titulaires de la carte mobilité inclusion**, un foyer peut demander l'enlèvement des déchets à domicile, mais **c'est plus cher. SINON**, en cas d'absence du (des) membre(s) capable(s) de facilement se déplacer, **qui du foyer va aux bornes ?**
- **Si une personne seule et sans Aide à Domicile conduit encore**, elle n'a pas droit à une carte de mobilité inclusion. Alors, bien que très âgée, par neige, verglas, ou froid glacial, doit-elle aller aux bornes à pied ou en voiture ? **Ce système bureaucratique de collecte est aberrant.**



2 - CONSTAT en « TRAITEMENT » : DECHETS DANS LA NATURE.

L'enfouissement consiste en couches de déchets bâchées après compactage par des engins lourds, dans la nature :



Le Département et M. Jacques Auzou (30 ans élu au Conseil Départemental et 12 ans Président du Grand-Périgueux) n'ont toujours pas doté la Dordogne d'une usine pour incinérer et valoriser les ordures ménagères non recyclables.

3 - VU LE CONSTAT DE CARENCE sur ces sujets fondamentaux de la collecte et du traitement des déchets, il convient de tourner la page Auzou.

4 - Et qu'a fait de concret Mme Marie-Laure Faure, élue départementale, sur ces sujets ?

PROPOSITIONS de *Revoir Clair à Marsac-sur-l'Isle*

- **En collecte** : collaboration directe des services de la Mairie pour faire l'apport aux bornes à la place des personnes en difficultés dont le cas n'est pas prévu par le Règlement SMD3.
- **Reconcevoir le circuit de collecte et la tarification.**
Revoir la question du tri et les emplacements de bornes pour les entreprises, de toutes tailles.
- **En traitement** : nous inspirer des Départements qui ont su s'équiper d'usines performantes d'incinération et de valorisation des déchets non recyclables.
- **Considérer les avis des travailleurs SMD3** sur les conditions d'exercice de leurs métiers.
- **Informer et former par tous les moyens** pour réduire la production de déchets.

